

Cartographie des risques

Noter la **probabilité (P)** et l'**impact (I)** de 1 à 5. Score = P × I. Puis renseigner le **temps de tolérance** — la durée d'interruption supportable avant impact critique.

RISQUE	P	I	SCORE	TOLÉRANCE	MESURE PRÉVENTIVE	PLAN B	RESPONSABLE
Séisme				immédiate	plan d'évacuation, contacts	fermeture ou relocalisation	
Inondation					veille météo, état des accès	itinéraire alternatif	
Incendie				immédiate	équipements et formation	évacuation	
Coupure d'eau					stockage conforme, économie	réduction des services	
Coupure d'électricité					maintenance	secours conforme	
Panne internet					double connexion	procédures papier	
Incident numérique					double authentification, sauvegardes	procédure de récupération	
Accident client				immédiate	prévention	urgence et assurance	
Intoxication alimentaire				immédiate	hygiène, chaîne du froid	suspension de la cuisine	
Indisponibilité transport					alternatives référencées	fournisseur B	
Annulation aérienne massive					veille	politique client écrite	
Trouble sécuritaire					veille autorités	suspension de la zone	
Rupture fournisseur					double sourcing	stock minimal	
Réputation / rumeur					veille réseaux sociaux	message et porte-parole	

Un score faible assorti d'une tolérance « immédiate » reste prioritaire. L'incendie et la fuite de données sont les deux cas typiques.

LES SOURCES QUI ALIMENTENT CETTE CARTOGRAPHIE — À TENIR À JOUR

RESSOURCE	ADRESSE EXACTE CONSULTÉE	VÉRIFIÉE LE	RESPONSABLE INTERNE	SOLUTION DE SECOURS
Vigilance météorologique nationale				
Portail national de données ouvertes				
Plateforme multi-aléas et portail climatique				
Conseils aux voyageurs des marchés émetteurs				

L'information se vérifie en temps réel avant toute décision : une adresse notée ici ne remplace pas la consultation du jour. En cas d'indisponibilité, la solution de secours notée en regard prend le relais.  **REPÈRE DE GESTION**

Établie le _____ Par _____ Révision (1 an minimum, hors crise) _____

◇ RÉF. INTERNATIONALE · ÉTAPES ETC

Tableau du plan de continuité

Une activité critique par ligne. La colonne « testée le » est celle qui reste vide dans la plupart des plans.

ACTIVITÉ CRITIQUE	TEMPS MAX D'ARRÊT	RESSOURCE NÉCESSAIRE	SOLUTION DE SECOURS	TESTÉE LE	PROPRIÉTAIRE
Réservations		système, internet	export quotidien, procédure manuelle		
Paie		terminal, banque	second moyen de paiement		
Eau		réseau	capacité alternative conforme		
Électricité		réseau	groupe de secours conforme		
Hébergement des clients		chambres	partenaires de relogement		
Transport		fournisseur	fournisseur B référencé		
Restauration		cuisine, chaîne du froid	menu réduit sûr		
Communication		messagerie, téléphone	ligne externe, canal de secours		
Données clients		système	sauvegarde indépendante chiffrée		
Paie et personnel		banque	procédure manuelle		

Une colonne « testée le » vide signifie que la solution de secours est une hypothèse, pas une solution.

Établi le _____ Par _____ Exemple papier conservé à _____

Le plan existe sur papier : un exemplaire imprimé, dans un endroit connu de plus d'une personne, plus une copie dans un stockage numérique indépendant. **REPÈRE DE GESTION**

Annuaire de crise et délais opposables

Page affichable. Annuaire à vérifier tous les six mois.

CONTACT	NOM	TÉLÉPHONE	SECOND NUMÉRO	VÉRIFIÉ LE
Directeur de crise				
Remplaçant du directeur de crise				
Secours				
Protection civile (préfecture / province)				
Autorité locale				
Assureur — déclaration de sinistre				
Banque				
Prestataire informatique				
Récupération de compte — plateformes de distribution				
Fournisseurs critiques (A et B)				
Conseil juridique				
CRT / CNT				

LES DÉLAIS QUI FONT PERDRE UN DROIT

20 jours OPPOSABLE · RÈGLE GÉNÉRALE

Notification du sinistre à votre assureur, sauf impossibilité absolue et sous réserve d'une éventuelle prorogation officielle. **La déclaration se fait sans attendre une éventuelle prorogation.**

90 jours OPPOSABLE

Inscription au registre des victimes pour les non-assurés, à compter de la publication de l'acte déclarant l'événement catastrophique. **Rappel : ce volet ne couvre pas l'outil de travail d'une entreprise.**

La déclaration elle-même OPPOSABLE

Le régime ne s'applique qu'une fois l'événement officiellement déclaré catastrophique. Ce délai ne dépend pas de l'entreprise ; sa surveillance importe : c'est lui qui déclenche le compte à rebours des 90 jours.

Variable OPPOSABLE · VOS CONTRATS

Les délais de déclaration et de réclamation prévus par vos propres contrats — police d'assurance, contrats agences et tour-opérateurs. Reportez-les ici, à la main : ils ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Délais propres à mes contrats

LES REPÈRES QUI NE FONT PERDRE AUCUN DROIT, MAIS BEAUCOUP DE CRÉDIBILITÉ

1 à 3 heures

Premier message d'attente.

Premières heures

Si une communication publique est nécessaire : message d'attente factuel dès que les éléments minimums sont confirmés, et suspension des publications promotionnelles inappropriées. Le délai exact dépend du contexte.

6 mois

Vérification des contacts et mise à jour du plan.

1 an

Exercice de table et révision de l'analyse de risque.

5 ans

Renouvellement de la formation média du porte-parole.

INFORMATIONS LOCALES · INTERLOCUTEURS

Zonage sismique et classement de la commune — ministère chargé de l'habitat.

Aléa d'inondation : plan de protection contre les inondations et carte d'aléa du secteur — agence du bassin hydraulique compétente.

Procédures d'alerte sanitaire applicables aux établissements recevant du public — direction régionale de la Santé.

Obligations de sécurité incendie propres à la catégorie d'établissement — Protection civile de la préfecture ou de la province.